Image not found or type unknown

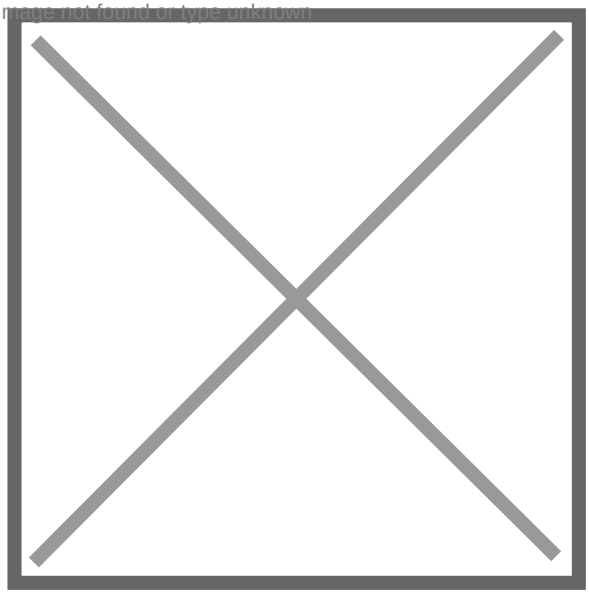

Mon assurance m'a menti.

Par **NiCoool**, le **10/03/2021** à **21:44**

Bonjour,

Mon assurance m'a confirmé, par email, la prise en charge de mon sinistre, que je rentrais dans les clauses de dédommagement, d'avancer les frais de réparation et de leur envoyer la facture acquittée pour me faire rembourser. Une fois qu'il a reçu la facture, il change de position en m'indiquant que je ne rentre pas dans les clauses de dédommagement. Que puis-je faire ? cette situation m'a mis financièrement dans le besoin, il ne m'aurait pas menti sur leur premier email m'indiquant qu'il le prenait en charge, je me serais arrangé pour payer en plusieurs fois par exemple.

En vous remerciant d'avance.

Par **chaber**, le **11/03/2021** à **06:34**

bonjour

Il faudrait en savoir plus sur le sinistre:

-circonstances

-constat amiable ou pas. Si oui croix et plan

-vos garanties

Par **NiCoool**, le **11/03/2021** à **06:56**

Bonjour il s'agit d'un bris de glace caussé par un caillou créant ainsi un troisième impact rendant le pare brise inapte, mon assurance a telle le droit d'accepter mon sinistre et au dernier moment quand il faut payer changer d'avis.

Par **Tisuisse**, le **11/03/2021** à **07:39**

Bonjour,

Faire une LR/AR au médiateur de votre compagnie d'assurances (directement au siège social de cette compagnie (pas à votre assureur, agent général ou courtier) pour lui demander ce qu'il en pense et lui demander de trancher ce litige.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés